



# HEBDO FOOT ARTOIS



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN

Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 – @ : secretariat@artois.fff.fr



## Procès-verbal de la COMMISSION d'APPEL des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS

*Parution du 16 Mars 2021*

---

**Réunion du :** 13 mars 2021 en visioconférence  
**à :**

---

**Président :** M Daniel SION

---

**Présents :** Nicole DELHAYE, Éric GOOSSENS, Jean-Paul TURPIN, Pascal QUINTIN, Claude RAMET

---

**Excusé :**

---

**Assistent à la  
séance :**

---

**Absent :**

---

Par suite de l'arrêt de Raymond BRICE, le président et les membres de la commission d'Appel des Litiges Sportifs et Administratifs, le remercient pour le travail accompli au sein de celle-ci pendant de nombreuses années.

9h45 :

**Appel du SCPP WINGLES** d'une décision de la commission des Litiges Administratifs et Sportifs, concernant le match **SENIORS D4 A, USO MEURCHIN B / SCPP WINGLES B** du 18 octobre 2020 parue le 03 novembre 2020 sur le site Internet dans le journal du District. **La commission donne match perdu par pénalité au SCPP WINGLES B.**

**USO MEURCHIN B** bat **SCPP WINGLES B** sur le score de 1 – 0.

Droits remboursés

Amende de 80 € à **SCPP WINGLES B**

10h30 :

**Appel de l'AS BAPAUME** d'une décision de la commission des Litiges Administratifs et Sportifs, concernant le match **SENIORS D7 B, AS MAROEUIL B / AS BAPAUME C** du 27 septembre 2020 parue le 03 novembre 2020 sur le site Internet dans le journal du District. **La commission rejette cette réserve**, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par l'AS MAROEUIL.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1-0

Droits réservés.

## I. COMMISSION d'APPEL des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS Compte Rendu de la Réunion en visioconférence du 13 mars 2021 – 9h45

**Appel du SCPP WINGLES** d'une décision de la commission des Litiges Administratifs et Sportifs, concernant le match **SENIORS D4 A, USO MEURCHIN B / SCPP WINGLES B** du 18 octobre 2020 parue le 03 novembre 2020 sur le site Internet dans le journal du District. **La commission donne match perdu par pénalité au SCPP WINGLES B.**

**USO MEURCHIN B** bat **SCPP WINGLES B** sur le score de 1 – 0.

Droits remboursés

Amende de 80 € à **SCPP WINGLES B**

### Sur la recevabilité de l'appel :

Après avoir examiné les pièces au dossier, la commission d'Appel des Litiges déclare l'appel conforme aux dispositions de l'article 152 des Règlements Généraux du District Artois.

### Après audition de :

Monsieur : Claudian PHILIPPE, Président du SCPP WINGLES.

Madame : BAUDUIN Evelyne, Présidente de la commission des Litiges Administratifs et Sportifs, lors de la prise de décision.

Les personnes auditionnées n'ont pas pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

### **La commission d'appel constate :**

Qu'aucun élément nouveau n'a été apporté.

Considérant que le club du SCPP WINGLES a reçu un message de la Ligue le samedi 10 octobre 2020 l'informant du report de la rencontre devant opposer le SCPP WINGLES à l'US MARQUETTE le dimanche 11 octobre 2020 pour cause de COVID 19. Le club du SCPP WINGLES avait la possibilité de modifier la composition de son équipe B pour être en conformité avec les Règlements Généraux du DISTRICT.

**En conséquence**, la commission d'appel des Litiges Administratifs et Sportifs, confirme la décision prise en première instance à savoir :

**Match perdu par pénalité au SCPP WINGLES B. USO MEURCHIN B** bat **SCPP WINGLES B** sur le score de 1 – 0. Amende de 80 € à **SCPP WINGLES B**.

Les frais occasionnés par ce dossier sont à la charge du SCPP WINGLES.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France à l'adresse suivante ([llavoisier@lfhf.fff.fr](mailto:llavoisier@lfhf.fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée. (Voir procédure des articles 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France et 190 des règlements généraux de la FFF).

Le Président de séance  
Daniel SION

Le Secrétaire de séance  
Claude RAMET

## II. COMMISSION d'APPEL des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS Compte Rendu de la Réunion en visioconférence du 13 mars 2021 – 10h30

**Appel de l'AS BAPAUME** d'une décision de la commission des Litiges Administratifs et Sportifs, concernant le match **SENIORS D7 B, AS MAROEUIL B / AS BAPAUME C** du 27 septembre 2020 parue le 03 novembre 2020 sur le site Internet dans le journal du District. **La commission rejette cette réserve**, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par l'AS MAROEUIL.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1-0  
Droits conservés.

### **Sur la recevabilité de l'appel :**

Après avoir examiné les pièces au dossier, la commission d'Appel des Litiges déclare l'appel conforme aux dispositions de l'article 152 des Règlements Généraux du District Artois.

### **Après audition de :**

Madame : BAUDUIN Evelyne, Présidente de la commission des Litiges Administratifs et Sportifs, lors de la prise de décision.

La personne auditionnée n'a pas pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

### **Après étude du dossier :**

La commission d'Appel constate l'absence non justifiée d'un représentant de l'AS BAPAUME réglementaire convoqué par NOTIFOOT en date du 25 février et 12 mars 2021.

### **En conséquence :**

La commission d'Appel confirme la décision prise en première instance par la commission des Litiges Administratifs et Sportifs.

Les frais concernant ce dossier sont à la charge de l'AS BAPAUME.

**La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France à l'adresse suivante (llavoisier@lfhf.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée. (Voir procédure des articles 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France et 190 des règlements généraux de la FFF).**

Le Président de séance  
Daniel SION

Le Secrétaire de séance  
Claude RAMET



## Procès-verbal de la COMMISSION STRUCTURATION et ACCOMPAGNEMENT des CLUBS

---

**Réunion du :** 13 février 2021  
**à :** 10h – District Artois à Liévin

---

**Présidente :** Mme Delphine BRESA

---

**Présents :** MM. Alain DELHAYE, Eric GOOSSENS, Sylvain JOLY, Gaël MOLLET, Freddy PETIT, Marc TINCHON

---

**Excusé :**

---

**Assistent à la séance :** MM. Chouki BELLA, Abdelkarim LEGRINI, Makhloufi REBATTACHI, Antoine VANNIEUWENHUYSE

---

**Absent**

---

### I. Accueil et tour de table

Evelyne BAUDUIN – Présidente du District nous fait l'honneur de sa présence  
Souhaits de bienvenue aux nouveaux membres

### II. Formation des accompagnateurs présentée par Makhloufi REBATTACHI

Formation des membres de la commission dans le cadre de l'accompagnement Label

1. Le projet club
  2. Les rôles et la posture de l'accompagnateur
  3. La procédure d'accompagnement
  4. Les outils
  5. La procédure décisionnelle
  6. Personnes ressources
- Nous aborderons les 6 points au cours de la présentation.

#### 1. Présentation du projet club par Antoine VANNIEUWENHUYSE

Objectifs généraux

- les projets : associatif, sportif, éducatif, encadrement et formation.
- les moyens : humains, matériels et financiers.
- détails des objectifs généraux du projet club

#### 2. Les rôles et la posture des accompagnateurs

Obligation d'avoir un binôme dirigeant/conseiller technique pour accompagner les clubs (visite conseil et visite d'évaluation).

Les équipes d'accompagnateurs doivent être habilitées (formées)

L'accompagnateur doit être :

- un guide
- bienveillant
- positif
- à l'écoute
- disponible

### 3. La procédure d'accompagnement

Les 5 temps de la démarche :

- Mobiliser
- Guider
- Evaluer
- Conseiller
- Valoriser

### 4. Les outils

- Le lexique (document de référence)
- La fiche d'observation terrain
- Autodiagnostic et Portail Bleu

Nous continuons la formation sur les outils du label avec la présentation de l'autodiagnostic, du portail bleu et les items qui le composent. Les différents items sont notés sur 100.

Antoine nous explique que les clubs peuvent compléter au fur et à mesure l'autodiagnostic avant de faire la validation et ils peuvent ajouter des documents avant la date de clôture de dépôt des dossiers

Il serait souhaitable que tous les clubs fassent l'autodiagnostic afin de connaître leur situation. Il s'agit de la volonté du club et non d'une obligation pour effectuer cette démarche.

Chouki BELLA propose de communiquer en direction des présidents de clubs sans doute plus sensibles au sujet, que les éducateurs ou personnes qui représentent le club en réunion de secteur U6/U9, en supplément de l'information sur le site du District.

Delphine BRESA explique que certains peuvent avoir des préjugés sur le label et comment l'obtenir.

Le rôle de la commission consiste justement à accompagner les clubs et les sensibiliser au label.

Informez les clubs des différentes subventions qu'ils peuvent obtenir. Les membres de la commission vont devoir se documenter afin de pouvoir aider et renseigner les clubs.

### 5. La procédure décisionnelle

La démarche d'accompagnement : binôme Elu et technicien

1. Validation des critères du club dans Foot 2000
2. Validation des dossiers par le Comité Directeur du District
3. Envoi en commission régionale
4. Transmission au BELFA

6. Les personnes ressources

Il s'agit des membres de la commission

Les valeurs de la commission d'accompagnement :

- Bienveillance
- Accompagnement
- Ecoute
- Ethique

III. **Le challenge 3C : Confinement Club Challenge**

Initiatives et actions réalisées par les clubs qui rentrent dans le cadre du PEF pendant la période de novembre – décembre : 25 clubs impliqués – 64 actions réalisées. Le jury délibérera sur les 3 meilleures actions réalisées par les clubs.

III. **Programme Educatif Fédéral**

**Concours « Prêts pour le PEF »**

Date limite de dépôt des fiches actions le 1<sup>er</sup> mai 2021.

**Concours National PEF** : le BELFA du 9 février 2021 a acté le décalage de cet évènement, prévu initialement les 10 et 11 avril 2021 à Clairefontaine, au mois de Septembre 2021. Cette décision sera pérenne, ce qui veut dire que tous les évènements finaux du Challenge National PEF se dérouleront les années prochaines au mois de Septembre de l'année N, afin de valoriser les clubs actifs sur la saison N-1.

Pour cette saison 2020/2021, les jurys départementaux et régionaux sont décalés et passent respectivement du 8 mars au 14 juin 2021 et du 19 mars au 28 juin 2021.

Le récapitulatif des dates pour la saison 2020/2021 :

- Juillet 2020 - Juin 2021 : Mise en place des actions dans les clubs
- 14 juin 2021 : Jury départemental
- 28 juin 2021 : Jury régional
- Septembre 2021 : Evènement final à Clairefontaine

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion le 22 mars à 18h30 en visioconférence**

Delphine BRESA  
Présidente de la Commission

Gaël MOLLET  
Secrétaire de séance